

## EXTRAIT

DU

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LIMOGES

(Du 31 Juillet 1886)

LE MAIRE DE LA VILLE DE LIMOGES,

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> Décembre dernier, par laquelle le Conseil municipal a décidé qu'un concours musical aurait lieu à Limoges en 1887;

Considérant qu'il importe de préparer dès à présent l'organisation de ce concours,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. Une Commission d'étude est nommée en vue de rechercher les voies et moyens propres à assurer une bonne organisation du concours projeté en 1887;

Cette commission présentera, dans le délai le plus court, un rapport au Conseil municipal.

La dépense du concours est limitée à 12,000 francs.

Article 2. — Sont nommés membres de la Commission instituée par l'article 1<sup>er</sup>

M. Mandon, président du Cercle ophéonique du commerce, Président;

M. M. Sabussière

Ceilliet de Chandiat } conseillers municipaux

Farge, chef d'orchestre de la Société philharmonique.

Fari-Cycken, Directeur du Cercle ophéonique.

Demassiat, Directeur de la fanfare de l'Hôtel de Ville.

Sarre, Directeur de la fanfare du pont-neuf.

Bonal, Directeur de la fanfare Montmaillet.

Ruben, Directeur de l'Harmonie municipale.

Coiffe, Directeur de la Société chorale Les Enfants de Limoges.

à Limoges, le 31 Juillet 1886.

Le Maire,

signé à la main

Paul Copie Camfrance

le Maire

*[Signature]*

